

**SOMMET DU QUÉBEC ET DE LA JEUNESSE**

**COMPTE RENDU**

**DE**

**L'ATELIER RÉGIONAL**

**RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT**

**COANIMATRICE : MADAME HÉLÈNE RHÉAUME  
COANIMATEUR : MONSIEUR ANDRÉ VALADE**

**SECRÉTAIRE :  
MADAME MICHÈLE GRENIER  
MINISTÈRE DES RÉGION  
RÉGION DU BAS-SAINT-LAURENT (01)**

**DATE : LE 30 OCTOBRE 1999**

## NOTE AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS

*L'utilisation du caractère italique indique qu'il s'agit de nouvelles recommandations et/ou de nouveaux énoncés proposés lors de l'Atelier Régional pour bonifier et/ou préciser les recommandations sommaires à l'issue de l'exercice de consultation locale et de l'examen des mémoires déposés.*

**Les lectrices et les lecteurs sont invités fortement à prendre connaissance, en plus de ce rapport et avant même de le parcourir, des résumés des propositions de chaque thème, qui ont servi de base de départ aux discussions de l'Atelier Régional (référence, annexe 2, pages 3-8-12-16).**

**En guise d'information complémentaire, sont jointes au Rapport et à ses annexes, copies des mémoires déposés au CRCDD-BSL.**

# **I Généralités**

## **A. Participation :**

Liste des participantes et des participants (Référence : Annexe 1)

Sur les 191 inscriptions, 166 ont participé à l'Atelier Régional du 30 octobre 1999, dont plus de 50 % était des jeunes (Commission Jeunesse Régionale, Tables locales de jeunes et autres), les autres provenant :

- Au plan régional : appareil gouvernemental (notamment le ministère des Régions, de la Solidarité sociale, de l'Éducation, de l'Industrie et du Commerce, etc.), para gouvernemental (RRSSS, etc), institutionnel (commissions scolaires, etc.), communautaire, de concertation dans le milieu (notamment le CRCDD), député-e-s (dont la présidente du Caucus des députés du Bas-Saint-Laurent, madame Solange Charest et madame Danielle Doyer, adjointe au ministre des Régions, monsieur Jean-Pierre Jolivet).
- Au plan local : Élus-es municipaux-ales, Centre local de services communautaires (CLSC), centres locaux de développement (CLD), carrefours jeunesse emploi (CJE), centres locaux d'emploi (CLE), etc.

À souligner également la présence de monsieur Martin Bourgeois, du Sommet du Québec et de la Jeunesse, et de madame Dominique Caza du Chantier national sur le Savoir et la Formation.

## **B. Brève description du déroulement de l'atelier :**

### Consultation préalable à l'Atelier régional

Il faut préciser dès le départ que l'Atelier Régional du Bas-Saint-Laurent du 30 octobre 1999, a été précédé d'un vaste exercice de consultation au plan local, par le biais de ce que l'on pourrait appeler des « ateliers locaux » organisés et animés par huit (8) Tables locales jeunesse. C'est ainsi que plus de 200 personnes ont été invitées à réfléchir et à échanger à partir du document de réflexion produit par l'équipe du Sommet du Québec et de la Jeunesse. Suite à ces réflexions, chacune des Tables locales a produit un mémoire. Se sont ajoutés, cinq mémoires déposés au CRCDD BSL par divers groupes du milieu. C'est le fruit de ces réflexions, traduites par thème dans un cahier remis aux participantes et participants de l'Atelier Régional (Référence : Annexe 2), qui a servi de base de discussion à l'Atelier Régional.

## Déroulement de l'Atelier régional

L'ouverture de l'Atelier Régional du Bas-Saint-Laurent a été faite par les deux coprésidents (ou par les deux « co-animateurs », dans le langage de l'équipe du Sommet) soit, madame Hélène Rhéaume, présidente de la Commission Jeunesse régionale du Bas-Saint-Laurent, et monsieur André Valade, directeur du Centre matapédien d'études collégiales, qui ont agi comme maîtres de cérémonie durant toute la journée, et comme animatrice et animateur de la plénière de la fin de la journée.

C'est monsieur Émilien Nadeau, président du Conseil régional de concertation et de développement du Bas-Saint-Laurent qui a adressé le mot de bienvenue aux participantes et aux participants de l'Atelier Régional.

Après que les deux coprésidents eurent introduit les quatre (4) thèmes, les participantes et les participants ont été invités à se rendre dans leur atelier respectif. Au total, se sont déroulés simultanément six (6) ateliers regroupant chacun entre 25 et 30 participantes et participants :

Ateliers 1A et 1B : « **Relever les défis de l'emploi** »

Ateliers 2A et 2B : « **Parfaire le savoir et la formation** »

Atelier 3 : « **Promouvoir une société équitable** »

Atelier 4 : « **Élargir notre ouverture sur le monde** »

Les discussions de chaque atelier ont été animées et consignées par une équipe d'animation et de secrétariat, avec la désignation d'une ou d'un porte-parole pour chacun, issu de la Commission Jeunesse Régionale. Six (6) équipes donc de trois (3) personnes, formées et outillées (Guide d'animation et guide de prise de note) par le ministère des Régions.

Chacune de ces six (6) équipes a reçu comme mandat :

1. A.M. : valider, préciser et bonifier l'ensemble des recommandations des huit (8) Tables locales et des mémoires reçus.
2. P.M. : établir comme priorités, par thème et par enjeu, deux à trois recommandations à portée nationale dans le but d'alimenter les chantiers nationaux en vue du Sommet de février 2000 (et ce avec l'aide de la technique du groupe nominal).

L'objectif était également, si le contexte s'y prêtait, de déterminer des priorités ou de formuler des recommandations à portée plus régionale et ou locale, susceptibles d'interpeller les décideurs ou les jeunes du Bas-Saint-Laurent quant au suivi à accorder éventuellement en région. Il est à noter d'ailleurs que c'est là une des préoccupations énoncées par les jeunes quant à leurs attentes par rapport à l'Atelier Régional du Bas-Saint-Laurent. C'est d'ailleurs en réponse à ce souhait, que l'Atelier Régional a inscrit, en fin de journée, une plénière type « Droit de parole » animée par les coprésidents, à laquelle avaient été invités à participer, une vingtaine de « décideurs » régionaux et locaux, représentantes et représentants de ministères, d'institutions, d'organismes, de groupes œuvrant à l'intérieur de l'une des quatre thématiques abordées. Étaient en plus invités à participer à cette plénière, cinq (5) représentantes et

représentants de la Commission Jeunesse Régionale, afin de s'assurer que les jeunes soient ainsi inscrits comme des « décideurs », au-delà « d'actrices, d'acteurs consultés ».

Lors de cette plénière, les partenaires du milieu étaient invités à répondre à la question suivante : « Comment, localement et régionalement, peut-on tenir compte des recommandations des jeunes et quels suivis peut-on donner à ces recommandations ? », et ce, pour les quatre (4) thématiques soulevées. C'est ainsi qu'aux plans de l'emploi et de la formation, des partenaires tels représentants syndicaux, présidents ou vice-présidents de conseils d'administration de CLD, député-e-s, directeurs régionaux de ministères, ont pris la parole pour réagir aux recommandations énoncées par les participantes et les participants.

À l'issue de cette plénière, s'est dégagée ainsi une volonté de la part de certains partenaires à livrer les recommandations pertinentes à leur instance respective. Par exemple, le directeur d'Emploi-Québec a fait part de son intention de transmettre l'ensemble des recommandations relatives à l'emploi au Conseil régional des partenaires du marché du travail du Bas-Saint-Laurent dans le cadre de l'exercice de planification 2000-2003 ; les présidents et vice-présidents de CLD ont rappelé que leur structure était outillée pour accueillir et soutenir les jeunes dans leurs projets d'entreprise et ouverte à accueillir les jeunes au sein de leur conseil d'administration. Monsieur Claude Rioux, sous-ministre adjoint du ministère des Régions, a, tant qu'à lui, précisé que l'ensemble de la Conférence administrative régionale pourrait être sensibilisé par ces recommandations.

Le CRCO, de son côté, s'est engagé à maintenir la Commission Jeunesse Régionale, afin que celle-ci puisse retenir les recommandations pour les partager et susciter la concertation du milieu. Enfin, la Commission Jeunesse Régionale, elle-même, par la voie de sa présidente, a confirmé ce message dans le sens qu'elle s'est engagée à retenir ces recommandations comme faisant partie du mandat de cette Commission.

Finalement, la clôture de la journée a été faite par la députée madame Solange Charest, présidente du Caucus des députés du Bas-Saint-Laurent qui de son côté, s'est engagée à faire cheminer les recommandations au Caucus tout d'abord, puisqu'il s'agit là d'un couloir régional à ne pas négliger. Elle a ensuite réitéré à l'auditoire l'importance que le Sommet allait accorder à la présence des régions en rappelant notamment que les deux coprésidents du Bas-Saint-Laurent seraient bientôt invités à rencontrer les membres des Chantiers nationaux, et un peu plus tard, le ministre Legault lui-même pour livrer l'ensemble des recommandations retenues par l'Atelier Régional du Bas-Saint-Laurent. Également, elle a précisé qu'à titre de vice-présidente de la Commission de l'éducation, elle pourrait faire cheminer l'idée notamment des liens travail-emploi. Elle a finalement invité les jeunes à se responsabiliser et à s'investir dans les instances décisionnelles.

### **C. Brève appréciation de la dynamique des échanges et des discussions qui ont eu lieu :**

Rappelons que les échanges et discussions se sont faites à partir d'un certain nombre de mémoires et de recommandations issues des consultations antérieures qui s'étaient effectuées dans les huit (8) MRC. Les participantes et les participants étaient ainsi invités, lors de leurs échanges, à valider, préciser, commenter, bonifier l'ensemble de ces recommandations, et ce,

par thème et enjeu. C'est le document synthèse des recommandations qui servait d'ailleurs d'outil de discussion dans chacun des ateliers.

Selon les commentaires reçus le jour même de l'Atelier Régional, de la part des équipes d'animation et des participantes et des participants aux ateliers, des deux coprésidents et de monsieur Martin Bourgeois du Sommet, les échanges se seraient très bien déroulés. Il a été noté notamment la grande qualité de l'outil de travail remis pour susciter les échanges, soit le document synthèse traduisant les avis, recommandations et mémoires reçus. Ce fut là un excellent instrument pour amorcer les discussions de façon concrète, et faire cheminer les échanges de façon tout aussi concrète par la suite.

Le cheminement de discussions proposé aux animatrices et animateurs d'ateliers, prévues pour « encadrer » et structurer les discussions afin de s'assurer qu'à l'issue de la journée, l'Atelier Régional soit bien en mesure d'acheminer aux Chantiers nationaux les recommandations privilégiées par la région du Bas-Saint-Laurent, semble s'être avéré très efficace, si l'on en juge par la plénière à l'intérieur de laquelle les six porte-parole jeunes rapportaient à l'auditoire les recommandations privilégiées dans chacun des thèmes et enjeux.

Cependant, on peut regretter, que faute de temps, les échanges n'aient pu permettre d'élaborer davantage sur le « comment » et le « qui » (désignation des responsables) des recommandations soulevées. Il aurait été sûrement fort souhaitable de diriger les discussions vers la recherche de solutions plus concrètes, comme il aurait été sûrement tout aussi pertinent de réfléchir à de nouvelles avenues pour répondre aux enjeux soulevés. Pour se faire toutefois, il aurait été nécessaire de disposer de beaucoup de temps pour permettre à certains débats de se faire.

Ceci a d'ailleurs fait l'objet d'une remarque d'une participante en plénière, qui a ainsi proposé qu'une telle journée de réflexion puisse se répéter pour pouvoir « aller plus à fond » dans les échanges. Proposition qui a d'ailleurs été bien accueillie, si l'on en juge par les applaudissements de la salle.

Malgré tout, l'ensemble des participantes et participants et des organisatrices et organisateurs ont fait état de leur appréciation du déroulement de la journée. L'examen rapide des fiches d'évaluation (plus d'une centaine déposées) le confirme. On a même l'impression que les réticences de certains jeunes à croire au départ à la validité et à la réelle utilisation de cet exercice, ont été quelque peu atténuées, sinon même évacuées, à l'issue de la journée. Un témoignage en ce sens a été livré par l'une des jeunes, qui tout en admettant qu'elle croyait au départ plus ou moins aux résultats de la journée, convenait maintenant de faire confiance à l'ensemble des partenaires présents et à l'équipe du Sommet pour faire en sorte que ces recommandations deviennent des réalités et dépassent les mots...

## II - THÈME : Relever les défis de l'emploi

N.B. : Deux ateliers d'une trentaine de participantes et participants chacun se sont déroulés simultanément.

### ENJEU : Adapter les règles du marché du travail aux nouvelles réalités de l'emploi.

#### Validation et commentaires

Sur les huit (8) recommandations soumises à l'intérieur de ce thème, celles qui ont été privilégiées touchent plus particulièrement :

- L'amélioration des conditions générales de travail, ce qui inclut l'élimination des clauses orphelin
- Toute la question de l'inclusion de mesures de stages dans les entreprises et dans les différents programmes d'étude (ce qui reviendra d'ailleurs dans la thématique du savoir et de la formation)

Plus précisément, ce sont les recommandations suivantes qui ont été privilégiées par les deux ateliers :

1. Améliorer les conditions générales de travail (salaire minimum, avantages sociaux, etc.), *en identifiant plus précisément une augmentation du salaire minimum, et ce, tout en supportant les entreprises pour qu'elles puissent l'assumer.*
2. Éliminer les clauses orphelin jugées discriminatoires par les jeunes *notamment par l'adoption d'une loi en ce sens.*
3. Élaborer des mesures fiscales encourageant l'embauche de stagiaires dans les entreprises et organisations, et intégration des stages dans les différents programmes d'étude

et deux autres mesures touchant deux clientèles plus spécifiques, soit les travailleurs autonomes et les personnes « sans chèque » qui se libellent comme suit :

1. Rendre accessibles les programmes d'employabilité aux personnes « sans chèque ».
2. Rendre accessibles les mesures de remplacement de revenu aux travailleurs autonomes (mesures de protection sociale telles assurance-emploi, CSST, congés de maternité, etc.)

## **II - THÈME : Relever les défis de l'emploi.**

**ENJEU : Lever les barrières à l'intégration des jeunes au marché du travail.**

### Validation et commentaires

Des deux ateliers, ce qui se dégage principalement pour favoriser l'intégration des jeunes au marché du travail :

- Une meilleure connaissance des secteurs à potentiel d'emplois dans la région et l'inclusion de stages rémunérés dans les entreprises et les maisons d'enseignement.
- Une reconnaissance des activités parascolaires par lesquelles les jeunes peuvent développer des qualités et aptitudes recherchées par les employeurs.

Plus précisément, les recommandations privilégiées par les deux ateliers sont les suivantes :

1. Mieux faire connaître les besoins en main-d'œuvre des employeurs et des secteurs où il y a un potentiel d'emplois dans la région. Par exemples : créer des Tables régionales *et locales* de concertation sur la main-d'œuvre, faciliter les visites industrielles, inviter les conseillères et les conseillers en orientation à mieux faire valoir les emplois disponibles en région, etc.
2. Favoriser un partenariat entre le gouvernement, les entreprises et les maisons d'enseignement pour créer un climat propice à l'obtention, par les étudiants, de stages pertinents rémunérés.
3. Encourager les activités parascolaires (par exemple les arts de la scène ou autres activités culturelles, activités sportives, etc.) par lesquelles les jeunes peuvent développer les aptitudes recherchées par les employeurs tels, le travail en équipe, le sens de l'initiative, *le sens de la responsabilité* et l'autonomie personnelle et professionnelle. (N.B. : Un tel souhait a d'ailleurs été ramené dans la thématique du savoir et de la formation).

## **II - THÈME : Relever les défis de l'emploi**

**ENJEU : Contrer les risques d'exclusion professionnelle de certains jeunes vivant des difficultés particulières.**

### Validation et commentaires

Pour contrer les risques d'exclusion professionnelle, il ressort des deux ateliers que pour favoriser l'insertion des personnes assistées sociales et des jeunes en général qui rencontrent des obstacles particuliers pour accéder au marché du travail, il faut :

1. Des mesures, des programmes à plus long terme visant l'insertion des personnes assistées sociales, *à caractère incitatif et non coercitif*

2. Du soutien financier aux entreprises d'insertion et aux organismes d'aide à la recherche d'emploi, avec un souci permanent de concertation pour éviter la duplication.

## **II - THÈME : Relever les défis de l'emploi.**

### **ENJEU : Soutenir l'entrepreneuriat et la création d'emplois pour les jeunes.**

#### Validation et commentaires

Ce qui a été clairement souhaité par les deux ateliers pour soutenir l'entrepreneuriat et la création d'emplois pour les jeunes :

1. Au plan des programmes :

- *Se donner des outils de création d'emplois, adaptés aux communautés rurales et qui laissent l'autonomie aux intervenants des paliers locaux.*

Et parallèlement

2. Au plan du financement :

- Sensibiliser les institutions financières pour favoriser l'accès au financement des jeunes promoteurs et élaborer des programmes de subvention pour les jeunes entrepreneurs (du type de celui de la Société de financement agricole, avec taux privilégié, plafond d'intérêt, soutien à la relève) *en précisant toujours que ceux-ci doivent s'adapter aux réalités régionales et locales, et laisser place à l'autonomie des intervenants pour les gérer aux plans régional et local.*

En préalable à ces dernières recommandations, un des ateliers a **ajouté** comme recommandation *l'importance de favoriser très tôt le développement de la « culture entrepreneuriale » en incluant tout le volet de l'économie sociale.*

#### Acteurs responsables

Lors que le temps le permettait, les participantes et les participants étaient invités à désigner les personnes responsables (en provenance de l'État et de la société civile) de l'actualisation des recommandations.

Ce qui a été identifié :

- État : ministère de la Solidarité sociale (Sécurité du revenu et Emploi-Québec) ; ministère des Finances ; ministère de l'Éducation du Québec ; Conseil du Trésor ; ministère du Travail ; ministère des Régions ; ministère de l'Industrie et du Commerce ; Commission de la santé et sécurité au travail

- Société civile : Syndicats ; Conseil du patronat ; Commissions scolaires et maisons d'enseignement ; Carrefour Jeunesse Emploi ; Centres locaux de développement ; Centres locaux d'emploi ; Place aux jeunes ; Solidarité Rurale ; Conseil régional de concertation et de développement, SAJEQ

### **III - THÈME : Parfaire le savoir et la formation**

N.B. : Deux ateliers d'une trentaine de participantes et participants chacun se sont déroulés simultanément.

**ENJEU : Donner une chance égale à tous de réussir.**

#### Validation et commentaires

Un préambule aux discussions a été formulé par l'un des deux ateliers :

«D'entrée de jeu, nous soutenons que tout se prépare avant même l'entrée à l'école. En ce sens, l'apport des parents, des communautés, en plus d'une philosophie de l'école «milieu de vie qualifiante » devraient être dans la société des valeurs fondamentales. Pour ce qui concerne maintenant le système scolaire qui est interpellé particulièrement ici, la première chose à privilégier comme base à toute discussion dans ce domaine, serait donc tout d'abord d'accorder beaucoup plus d'importance à l'école. »

À l'instar des participantes et participants aux Tables locales, cet atelier réitère : « Il ne suffit pas d'augmenter le taux de personnes diplômées en fonction des besoins du marché du travail. Il faut aussi viser l'épanouissement des jeunes, les aider à devenir des citoyennes et des citoyens actifs et responsables. »

Les recommandations telles que proposées à l'issue des échanges au plan local, semblent avoir rejoint les préoccupations de l'ensemble des participantes et participants de l'Atelier Régional. Plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs fait l'objet de recoupements en vue de faciliter l'exercice de hiérarchisation. Également, certaines autres recommandations ont été vues davantage comme des moyens à la réalisation de recommandations plus globales.

C'est ainsi que les deux ateliers ont privilégié six (6) des dix (10) recommandations proposées. Celles-ci visent à motiver les jeunes. Pour ce faire, il est essentiel de revoir le « comment-faire » des écoles, afin que celles-ci ne soient pas uniquement « des boîtes à cours » mais beaucoup plus des « milieux de vie », des lieux d'apprentissage enrichissant.

Pour développer et maintenir les motivations et supporter les découvertes des centres d'intérêt des jeunes, pour susciter la « culture de l'effort » et une vie étudiante qui faciliterait la réussite de la formation intégrale de la personne, les recommandations suivantes sont donc retenues en priorité par les deux ateliers :

1. Favoriser une pédagogie vivante de projets en lien avec les centres d'intérêt des jeunes (*tout en leur permettant de découvrir eux-mêmes ces centres d'intérêt*) et des méthodes alternatives d'enseignement en fonction des différentes capacités d'apprentissage (exemple : apprentissage par module, laboratoire, atelier, etc.), *et en respect des rythmes d'apprentissage*.
2. Améliorer l'encadrement et le suivi pour tous les élèves en misant sur la qualité de la relation professeurs-élèves et diminuer le nombre d'élèves par classe.
3. Accroître, dans le milieu scolaire, les ressources spécialisées.
  - a) en toxicomanie, travail social, etc. ;
  - b) en orientation scolaire et professionnelle ;
  - c) en programmes de stages, de recherche d'emplois, d'emplois d'été, de toutes autres activités en lien avec la formation.
4. Favoriser le développement du savoir-être qui devrait représenter une préoccupation plus grande de l'école, en reconnaissant notamment plus officiellement l'implication des jeunes dans les activités parascolaires et dans la communauté (par exemple : par l'attribution de notes ou de crédits sur cette implication au bulletin scolaire).
5. Reconnaître l'apport des activités artistiques et culturelles para et extra scolaires comme part essentielle d'une formation qualifiante, et que pour ce faire, le gouvernement soutienne financièrement ces activités (aspect déjà introduit dans la thématique du Défi de l'emploi).
6. Encourager la formule de parrainage entre les entreprises et les jeunes.

Au plan du financement, un des deux ateliers a conservé en guise de hiérarchisation des priorités, pour favoriser l'accès aux études, les deux recommandations suivantes :

- Préserver la gratuité dans le système public de l'éducation (par exemple : en diminuant les frais d'inscription et les frais afférents) ;
- et
- Instaurer un système permettant le remboursement des prêts étudiants proportionnellement au revenu pour les cinq années suivant l'obtention du diplôme.

Finalement, l'ensemble de ces recommandations et l'ordre de priorité qui leur a été accordé par les deux ateliers, mettent en évidence les souhaits suivants de la part des participantes et participants de l'Atelier Régional du Bas-Saint-Laurent, soit :

- Soutenir « l'apprenant » en agissant sur la pédagogie par projet, l'encadrement et le suivi, la présence de ressources spécialisées et compétentes, et la place importante que devrait jouer le parascolaire comme moyen privilégié pour susciter l'intérêt des jeunes.
- Donner de la valeur à l'implication culturelle et communautaire, par la reconnaissance de l'apport du parascolaire, « un plus » pour le développement du « savoir-être ».

- Alléger la problématique de financement et de l'endettement, en s'assurant que le financement ne devienne pas un frein par l'adoption de mesures telles que : allonger la période de prêts et bourses, revoir les critères d'accessibilité et ceux reliés aux actifs des parents, diminuer les frais afférents aux études et prévoir des périodes plus longues de remboursement.

### **III - THÈME : Parfaire le savoir et la formation**

**ENJEU : Assurer une formation qualifiante au plus grand nombre.**

#### Validation et commentaires

Des deux ateliers, ressort clairement que pour assurer une formation qualifiante au plus grand nombre, l'école devra se faire plus « orientante », en assurant une formation de base solide, en élargissant la formation offerte, en assurant une qualité de l'enseignement, en s'assurant donc que l'enseignant est à la bonne place, et en intégrant l'enseignement de la langue seconde, l'anglais. On propose d'inclure à tous les ordres d'enseignement un contenu pédagogique et des expériences pour faciliter la découverte des intérêts des jeunes par les jeunes eux-mêmes, et l'acquisition de connaissances plus précises. On suggère même plus concrètement dans l'un des ateliers, de faire en sorte que dès, la quatrième année du secondaire, les jeunes puissent déjà s'orienter selon leurs intérêts.

Plus précisément, l'ensemble de ces remarques rejoint les recommandations suivantes qui ont été privilégiées par l'ensemble des participantes et participants des deux ateliers :

1. Inclure dans le contenu pédagogique dès le secondaire, des stages de formation ou d'observation pour découvrir des intérêts particuliers et des connaissances plus précises sur le marché du travail permettant de mieux s'orienter quant à l'avenir. (*À ce sujet, il a été suggéré de faire en sorte que les parents soient également informés des connaissances sur le marché du travail pour pouvoir accompagner leurs enfants dans leur choix.*)
2. Exiger que le système scolaire respecte les champs de compétence des enseignants dans l'attribution des cours, évitant ainsi des compléments de tâche sans expertise dans le domaine enseigné. (C'est là tout le domaine de la compétence des enseignantes et enseignants qui est soulevé ici par cette recommandation)
3. Revaloriser la formation professionnelle au secondaire et faciliter des passerelles entre la formation professionnelle secondaire, la formation technique collégiale et la formation universitaire (*Tout en précisant qu'il faudrait à tout prix éviter les chevauchements de formation*).
4. Élargir la formation offerte (par exemple en offrant des options en journalisme, en cinéma, en langue, etc.)

Finalement, il faut noter aussi la préoccupation d'un des deux ateliers, par rapport à l'arrimage école et milieu de travail. Il s'agit finalement du recoupement de trois recommandations qui étaient proposées par les Tables locales, qui visent à s'assurer de pouvoir bénéficier de programmes d'avant-garde, conformes au marché, pour placer rapidement le jeune en situation de travail, tout en conservant une grande place pour l'acquisition des connaissances générales. On voudrait ici s'assurer que le système scolaire ait une préoccupation à développer des incitatifs pour les entreprises afin que celles-ci soient prêtes à recevoir des stagiaires, à favoriser des formules d'alternance travail-étude et un bon encadrement des stagiaires ce qui rejoint les propos échangés dans la thématique du Défi de l'emploi. Encore plus précisément, les recommandations étaient libellées comme suit :

- Développer des mesures fiscales pour encourager les entreprises à accueillir des stagiaires.
- Faciliter les programmes de formation continue et adaptée à l'évolution des marchés *et aux besoins socio-économiques de la région, et sensibiliser très tôt à la notion d'exigence de « formation continue »*.
- Favoriser des programmes de type d'alternance travail-étude (À noter que cette recommandation est maintes fois répétée et donc fortement souhaitée).

### **III - THÈME : Parfaire le savoir et la formation**

**ENJEU : Renforcer notre capacité de formation dans les domaines de l'enseignement supérieur et du haut savoir.**

#### Validation et commentaires

À noter qu'à l'issue des huit (8) Tables locales et après examen des mémoires reçus, cet enjeu n'a pas été retenu. Toutefois, un des deux ateliers présent dans l'Atelier Régional du Bas-Saint-Laurent a jugé pertinent de le ramener comme fortement important à considérer dans une région comme le Bas-Saint-Laurent, et à proposer pour ce faire la recommandation suivante :

*Garantir et assurer le maintien et le développement des ressources nécessaires aux institutions d'enseignement collégiales et universitaires présentes en région. Leur permettre de maintenir de hauts standards en enseignement et en recherche. Ces institutions d'enseignement s'avèrent être des moyens d'insertion sociale, des outils de développement et un apport essentiel pour favoriser la rétention des jeunes dans la région.*

#### Acteurs responsables

Ce qui a été identifié :

État : ministère de l'Éducation du Québec ; ministère de la Solidarité sociale (Sécurité du revenu et Emploi-Québec) ; ministère des Finances ; Conseil du Trésor ; ministère des Régions.

Société civile : Commissions scolaire et maisons d'enseignement ; Associations étudiantes, Syndicats ; Conseils d'établissement ; Parents-Enseignants-Étudiants ; Municipalités ; Élus ; Entreprises ; Organismes communautaires et du milieu.

### **IV - THÈME : Promouvoir une société équitable**

**ENJEU : Contrer la pauvreté et ses conséquences sur la détresse et l'exclusion de nombreux jeunes.**

#### Validation et commentaires

Sur les neuf (9) recommandations proposées, l'atelier en a retenues prioritairement quatre (4), dont trois (3) avec quelques modifications apportées aux libellés de départ, et une dernière qui a été ajoutée par l'Atelier Régional.

Les quatre (4) recommandations privilégiées par l'Atelier Régional sont les suivantes :

1. Que le gouvernement adopte une politique jeunesse qui tienne compte de l'intégration socio-économique des adolescentes et des adolescents en les incluant dans des stratégies de développement national, régional et local, dans un esprit de partenariat entre les instances (il ne s'agit pas de créer un programme mais de donner aux communautés l'accès à des ressources leur permettant de développer leurs projets en fonction de leur dynamique locale).
2. Que la collectivité autant au plan local que national, appuie les jeunes au plan technique et financier dans leur communauté, pour l'organisation de lieux qui leur ressemblent et où ils peuvent mettre à contribution leur initiative, leur créativité et leurs projets de développement.
3. Que la situation financière des jeunes soit améliorée en augmentant et en respectant le salaire minimum, en modifiant le code du travail, en faisant respecter l'équité salariale et en éliminant les clauses orphelin. (À noter qu'une telle recommandation a déjà été privilégiée dans la thématique traitant du défi de l'emploi.)
4. *Que le gouvernement adopte une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté.*

#### **IV - THÈME : Promouvoir une société équitable**

**ENJEU : Favoriser l'accès des jeunes aux institutions publiques et privées.**

##### Validation et commentaires

Sur les quatre (4) recommandations retenues à l'issue de l'exercice de consultation dans les milieux locaux, l'Atelier Régional en a privilégiées trois (3), avec l'ordre suivant :

1. Sensibiliser et stimuler les jeunes à participer aux différents pouvoirs décisionnels par des formations ou la production de documents, et favoriser l'échange entre ces deux parties.
2. Que le gouvernement s'assure d'une meilleure représentativité des jeunes au sein de la Fonction publique et qu'elle soit représentative de la proportion des jeunes dans notre société selon le poids démographique.
3. Pour faciliter la participation des jeunes aux instances décisionnelles, il est proposé que les organismes socio-économiques et culturels intègrent dans leurs règlements généraux des mesures pour garder des sièges disponibles pour les jeunes, tant dans les conseils d'administration que dans les comités exécutifs.

## **IV - THÈME : Promouvoir une société équitable**

**ENJEU : Assurer une meilleure redistribution de la richesse et des charges sociales.**

### Validation et commentaires

Deux (2) recommandations étaient proposées aux participantes et participants de l'Atelier Régional. Celles-ci et ceux-ci ont d'ailleurs noté que ces deux (2) recommandations étaient peu représentatives de l'importance de cet enjeu qui concerne une meilleure distribution de la richesse des charges sociales. On a donc retenu les deux recommandations qui étaient proposées en les bonifiant quelque peu, et on en a ajouté une troisième.

L'Atelier Régional propose donc de privilégier les recommandations suivantes pour assurer une meilleure redistribution de la richesse et des charges sociales :

1. *S'assurer de poursuivre les débats sur les priorités des jeunes concernant la répartition de la richesse, et conscientiser la population sur les conséquences de l'inversion de la pyramide démographique.*
2. Adopter des politiques visant une meilleure répartition de la richesse entre les individus et les organismes.
3. Concevoir des programmes ou des mesures de péréquation permettant de réduire les écarts entre les MRC et *favoriser une meilleure équité sociale tenant compte des besoins et priorités territoriales.*

## **IV - THÈME : Promouvoir une société équitable**

**AUTRE ENJEU : Contrer l'exode des jeunes**

### Validation et commentaires

Les jeunes de la région du Bas-Saint-Laurent, à l'issue des réflexions locales, proposent ici un autre enjeu à la thématique « Promouvoir une société équitable ». C'est celui de **Contrer l'exode des jeunes**.

Pour ce faire, l'Atelier Régional du Bas-Saint-Laurent propose de privilégier les recommandations suivantes :

1. *Favoriser l'investissement privé et public en région pour stimuler la création d'emplois auprès des jeunes*

N.B. : Une telle recommandation a déjà été retenue dans la thématique concernant le défi de l'emploi, à l'intérieur de laquelle l'Atelier Régional a même proposé des moyens plus pointus pour qu'elle se réalise

2. *Développer et consolider des programmes du type « Place aux jeunes » dont les objectifs sont entre autres de freiner l'exode des jeunes et de favoriser leur implantation en région.*
3. *Alléger les mesures fiscales des municipalités pour inciter les jeunes à s'établir dans leur communauté (par exemple : éliminer la taxe de bienvenue.)*

## **V - THÈME : Élargir notre ouverture sur le monde**

**ENJEU : Assurer un environnement propice, stimulant à l'ouverture sur le monde.**

### Validation et commentaires

L'Atelier Régional a retenu pour cet enjeu les recommandations suivantes (qui diffèrent dans leur libellé de celles qui leur étaient proposées) :

1. *Intensifier les efforts pour favoriser l'immigration (connaissance-intégration) par exemple, en favorisant et en encourageant les rencontres entre population et nouveaux immigrants. (Il est à noter ici qu'une telle recommandation recoupe trois recommandations qui ont été faites lors de la concertation préalable à l'Atelier Régional concernant l'immigration).*
2. *Adapter les programmes scolaires à la mondialisation, avec un objectif également de sensibilisation. Et ce, en allant plus loin que les perspectives économiques. Ne pas oublier l'axe de l'enrichissement humain.*

N.B. : Cette recommandation rejoint quelque peu une des recommandation qui était proposée à l'issue de la consultation des Tables locales et qui se lisait comme suit : « Que le système scolaire prévoit dans ses programmes des cours de philosophie, de géographie et de science politique, de façon à faciliter l'ouverture des jeunes sur le monde. Favoriser dans l'enseignement de l'histoire, les liens avec les réalités internationales actuelles ».

## **V - THÈME : Élargir notre ouverture sur le monde**

**ENJEU : Donner à tous les jeunes la possibilité de s'ouvrir sur le monde.**

### Validation et commentaires

Sur les quatre (4) recommandations proposées par les Tables locales et les mémoires reçus, l'Atelier Régional en retient trois (3) dans l'ordre suivant :

1. *Faciliter l'accès aux technologies de l'information dans chaque localité en mettant sur pied des centres d'accès à Internet avec des personnes-ressources et des équipements appropriés. (Cette recommandation est un recouplement de deux (2) des recommandations issues de la consultation préalable à la tenue de l'Atelier Régional). Comme moyen concret pour qu'une telle recommandation se réalise, on a proposé de créer un site sur le thème de l'ouverture sur le monde et l'on a rappelé*

que pour ce faire, des techniciens informatiques devaient être disponibles pour faciliter l'accès et les connaissances dans les écoles.

Les participantes et participants de l'Atelier Régional ont développé pour cette recommandation plusieurs autres moyens pour faciliter sa réalisation :

- Intéresser les jeunes par le jeu en ajoutant des heures d'ouverture dans les centres d'accès Internet situés dans les locaux des commissions scolaires.
  - Harmoniser l'accès (bibliothèques, horaires, techniciens, etc.).
  - Utiliser l'école comme lieu de développement et d'accessibilité dans les milieux locaux.
  - Faire de la formation auprès des jeunes et des professeurs pour faciliter leur compréhension.
  - Obtenir l'autorisation de « chatter » (IMRC) afin de permettre l'échange dans les moments libres.
  - Commencer à valoriser l'implication des jeunes plus tôt dans les écoles, en donnant de la formation par le biais de l'initiation à l'informatique.
  - Créer une page WEB sur les activités du Bas-Saint-Laurent en faisant un concours.
  - Permettre des subventions pour des personnes-ressources dans les localités (exemple : bibliothèque) en tenant compte d'un horaire plus flexible pour assurer une meilleure accessibilité.
2. Intégrer l'apprentissage de nouvelles langues dans le cheminement scolaire. S'assurer d'une meilleure maîtrise de la langue française, en *accordant une importance à des professeurs mieux formés dans ces domaines.*
  3. Promouvoir les organismes d'échange, de stages et de coopération à l'étranger facilitant entre autres l'apprentissage d'une autre langue et la connaissance de d'autres cultures.

N.B. : Il est donc ici question de programmes d'échange interculturel, qui devraient faire l'objet d'une meilleure promotion. On souhaiterait également que l'apport des participantes et participants qui se prévalent de tels programmes soit davantage maximisé lors de leur retour.

## **V – THÈME : Élargir notre ouverture sur le monde**

**AUTRE ENJEU : Faire la promotion de la région (à l'interne et à l'externe)**

### Validation et commentaires

Le but de cet enjeu est de « mettre la région sur la carte », car si on veut élargir notre ouverture sur le monde, le monde doit également élargir son ouverture vers la région. Comme précision à ce nouvel enjeu, les participantes et participants ont suggéré, entre autres, que par le biais de la promotion de la région, on pourrait faire ainsi connaître les entreprises exportatrices, le tourisme d'affaires, l'exportation de notre culture régionale et notre mission commerciale régionale.

Il faudrait également, pour faciliter la réalisation d'une telle recommandation, proposer des moyens de financement.